

Rapport annuel

SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAUBAN-ST MEEN



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2014 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2014

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	6
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	7
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	8
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	8
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	8
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	8
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	9
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005.....	10
■	RECETTES D'EXPLOITATION	11
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	12
■	QUALITE DE L'EAU	12
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	13
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	14
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	16
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	17
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	18
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE	18
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	18
■	ETAT DE LA DETTE.....	18
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	AMORTISSEMENTS REALISES	18
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE.....	19
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	19
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	20
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	20
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	20

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAUBAN-ST MEEN regroupe les communes de BLERUAIS, BOISGERVILLY, GAEL, IFFENDIC - (Sit une partie du territoire), LA CHAPELLE-DU-LOU, LANDUJAN, LE CROUAIS, LE LOU-DU-LAC, LOSCOUET SUR MEU, MEDREAC, MONTAUBAN-DE-BRETAGNE, MUEL, QUEDILLAC, SAINT-GONLAY, SAINT-MAUGAN, SAINT-MEEN-LE-GRAND, SAINT-M'HERVON, SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE et SAINT-UNIAC.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

26 200 habitants

Population en vigueur en 2014 (données Insee 2011 - Décret n° 2013-1289 du 27 décembre 2013) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, du génie civil
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	du génie civil
-----------------------	----------------

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Export	MONTFORT-SUR-MEU	5 000 m3/an maxi	2012	3	
d'Export	SIAEP CAULNES RANCES (GUITTE)	10 000 m3/an maxi	2012	3	
d'Export	SIAEP DE L'HYVET (TREMORÉL)	2 000 m3/an maxi	2012	3	
d'Import	SIE DE LA FORET DE PAIMPONT		1991	23	
d'Import	SIE DE ROPHEMEL		1991	23	
d'Import	CEBR		2011	4	

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Prélèvement 2013 [m³]	Prélèvement 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Forage et puits Tizon LANDUJAN	691 453	724 051	+4,71 %	Respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement du 19 mars 1985
Forage la Saudrais LA CHAPELLE-DU-LOU	505 566	739 790	+46,33 %	
Forage la Bouëxière MEDREAC	980 712	905 205	-7,70 %	
Total des prélèvements [m³]	2 177 731	2 369 046	+8,79 %	

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2013 [m³]	Importé en 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Part 2014
SIE DE LA FORET DE PAIMPONT	1 298	971	-25,20%	0,56%
CEBR	272 592	170 235	-37,55%	99,44%
Total import [m³]	273 890	171 206	-37,49%	100%

• Volumes produits

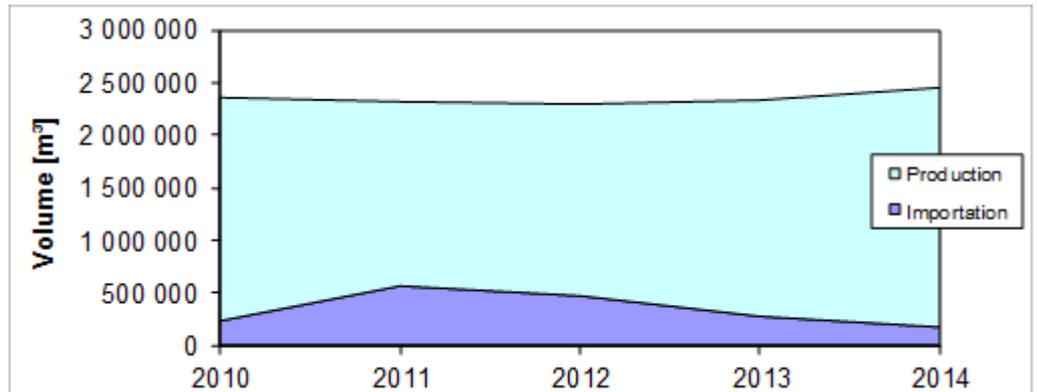
Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2013 [m³]	Production 2014 [m³]	Variation 2013/2014	Observations
Usine de Traitement Tizon LANDUJAN	3 600	675 960	701 758	+3,82 %	
Usine de Traitement la Saudrais LA CHAPELLE-DU-LOU	3 600	466 373	706 835	+51,56 %	
Usine de Traitement La Bouëxière MEDREAC	2 800	919 357	875 144	-4,81 %	
Total produit [m³]		2 061 690	2 283 737	+10,77 %	

Le rendement de l'usine de Tizon est en 2014 de 96,9% du même ordre qu'en 2013 (97,7%).
 Le rendement de l'usine de Saudrais est en 2014 de 95,5% en augmentation par rapport à 2013 (92,2%).
 Le rendement de l'usine de La Bouëxière est en 2014 de 96,7% en augmentation par rapport à 2012 (93,7%).

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2013	2014	Variation	Part 2014
Ressources propres	2 061 690	2 283 737	+10,77 %	93%
Importations	273 890	171 206	-37,49 %	7%
Total général	2 335 580	2 454 943	+5,11 %	100%

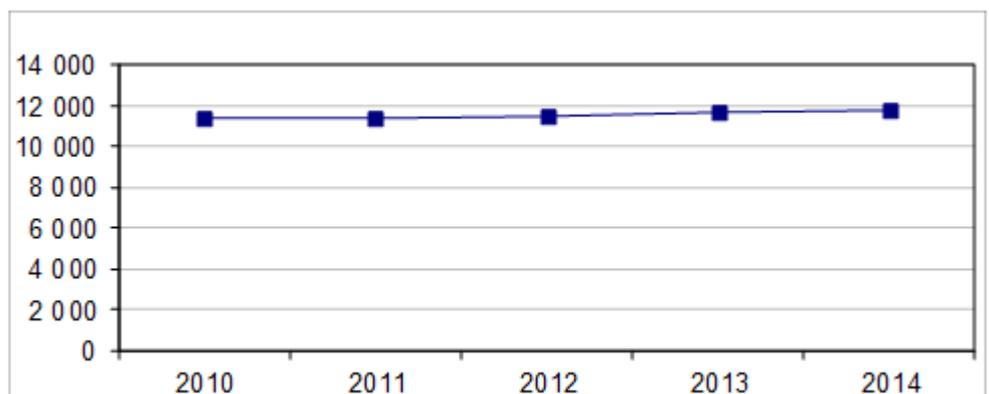
- *Evolution des volumes d'eau potable produits et importés*



■ NOMBRE D'ABONNÉS

Abonnés	2013	2014	Variation
Nombre total d'abonnés	11 668	11 779	+0,95 %

- *Evolution du nombre total d'abonnés*



• Répartition des abonnés par commune

22 - LOSCOUET SUR MEU	311
BLERUAIS	59
BOISGERVILLY	704
GAEL	744
IFFENDIC	1 319
LA CHAPELLE-DU-LOU	332
LANDUJAN	370
LE CROUAIS	221
LE LOU-DU-LAC	46
MEDREAC	815
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	2 372
MUEL	452
QUEDILLAC	558
SAINT-GONLAY	163
SAINT-MAUGAN	230
SAINT-MEEN-LE-GRAND	2 193
SAINT-M'HERVON	212
SAINT-ONEN-LA-CHAPELLE	463
SAINT-UNIAC	215
Total des abonnés	11 779

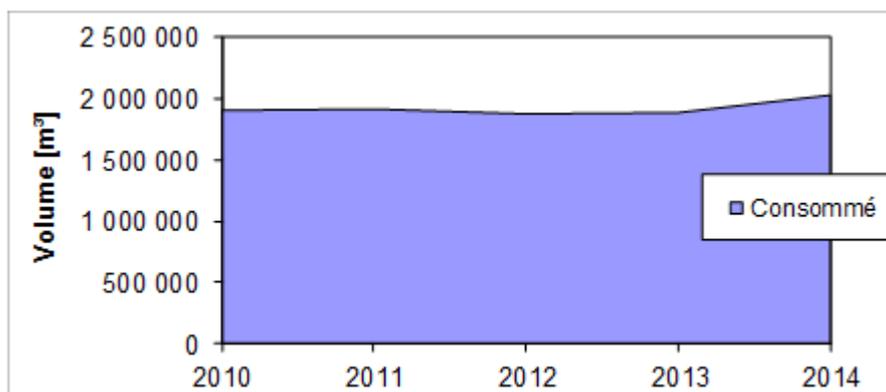
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2013	2014	Variation
Volume produit	2 061 690	2 283 737	+10,77 %
Volume importé	273 890	171 206	-37,49 %
Volume exporté	- 5 492	- 4 878	-11,18 %
Volume mis en distribution	2 330 088	2 450 065	+5,15 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 250 106	1 354 597	+8,36 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	637 347	675 607	+6,00 %
Volume total vendu aux abonnés	1 887 453	2 030 204	+7,56 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **172 m³ par an**. Elle était de 162 m³ en 2013.

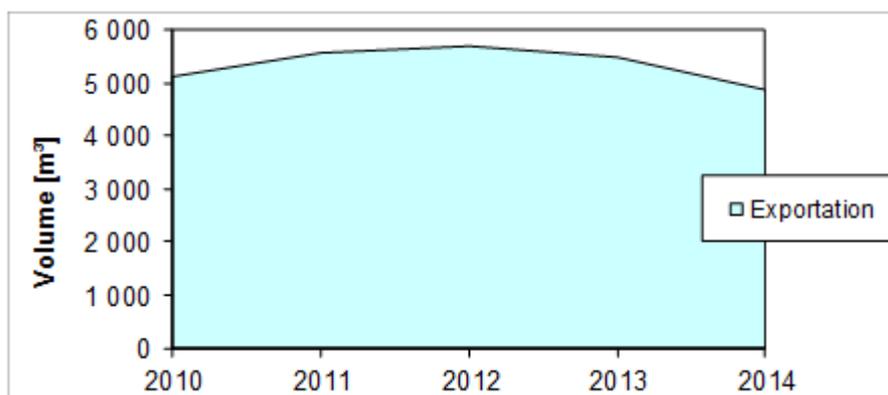
• Evolution des volumes vendus aux abonnés



- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2013 [m³]	Exporté en 2014 [m³]	Variation 2013/2014
MONTFORT-SUR-MEU	3 930	3 930	0,00%
SIAEP CAULNES RANCES (GUITTE)	411	-	-100,0%
SIAEP DE L'HYVET (TREMOREL)	1 151	948	-17,64%
Volume total exporté	- 5 492	- 4 878	-11,18 %

- *Evolution des volumes exportés*



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2013	2014	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	842,3	844,2	+0,23 %

Extension du réseau en 2014 = 0,220 km

Le linéaire de réseau hors branchement de 787,3 km validé en 2013 contenait une erreur. Après correction, on trouve un linéaire de 842,3 km pour l'année 2013. Cette modification conduit à de nouvelles valeurs 2013 pour les indicateurs suivants : Indice des volumes non comptés, Indice de linéaire de perte en réseau, Indice linéaire de consommation et le taux moyen de renouvellement du réseau. Ce rapport 2014 prend en compte l'ensemble de ces modifications.

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
08/10/2013	Prix de l'eau 2014 : revalorisation de la surtaxe syndicale
30/09/2014	Prix de l'eau 2015 : revalorisation de la surtaxe syndicale

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2015, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 22,14% par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2015 :
Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 41,53 € H.T.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3100

SI D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE MONTAUBAN-ST MEEN

EAU POTABLE

2014

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,24	31,52	+0,90 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,944	0,931	-1,38 %
	N° 2 (201 à 6 000 m ³)	0,714	0,699	-2,10 %
	N° 3 (6 001 à 24 000 m ³)	0,539	0,522	-3,15 %
	N° 4 (24 001 à 150 000 m ³)	0,496	0,480	-3,23 %
	N° 5 (150 001 à 250 000 m ³)	0,448	0,431	-3,79 %
	N° 6 (au-delà de 250 000 m ³)	0,424	0,406	-4,25 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	32,22	32,54	+0,99 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 200 m ³)	0,612	0,618	+0,98 %
	N° 2 (201 à 6 000 m ³)	0,504	0,519	+2,98 %
	N° 3 (6 001 à 24 000 m ³)	0,436	0,449	+2,98 %
	N° 4 (24 001 à 150 000 m ³)	0,436	0,449	+2,98 %
	N° 5 (150 001 à 250 000 m ³)	0,436	0,449	+2,98 %
	N° 6 (au-delà de 250 000 m ³)	0,436	0,449	+2,98 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,16	0,17	+6,25 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,059	0,013	-77,97 %
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,31	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

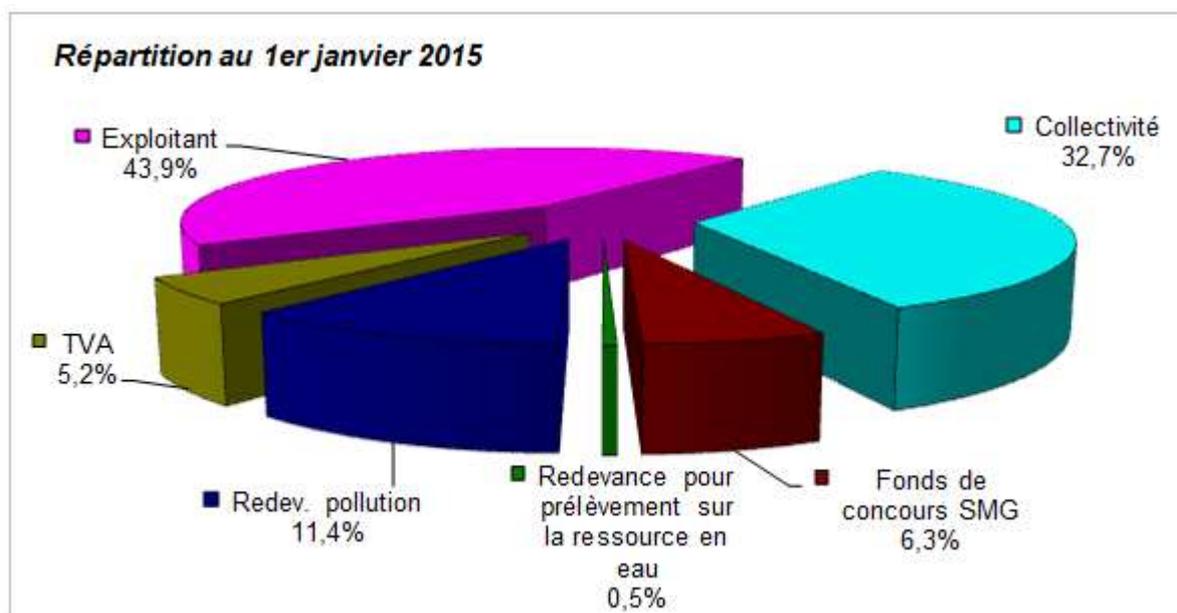
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2014	1 ^{er} jan 2015	Variation
Exploitant	144,52	143,24	-0,89 %
Collectivité	105,66	106,70	+0,98 %
Fonds de concours SMG	19,20	20,40	+6,25 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	7,08	1,56	-77,97 %
Redevance de pollution domestique	37,20	37,20	0,00 %
TVA	17,25	17,00	-1,45 %
Total [€ TTC]	330,91	326,10	-1,45 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-0,10 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

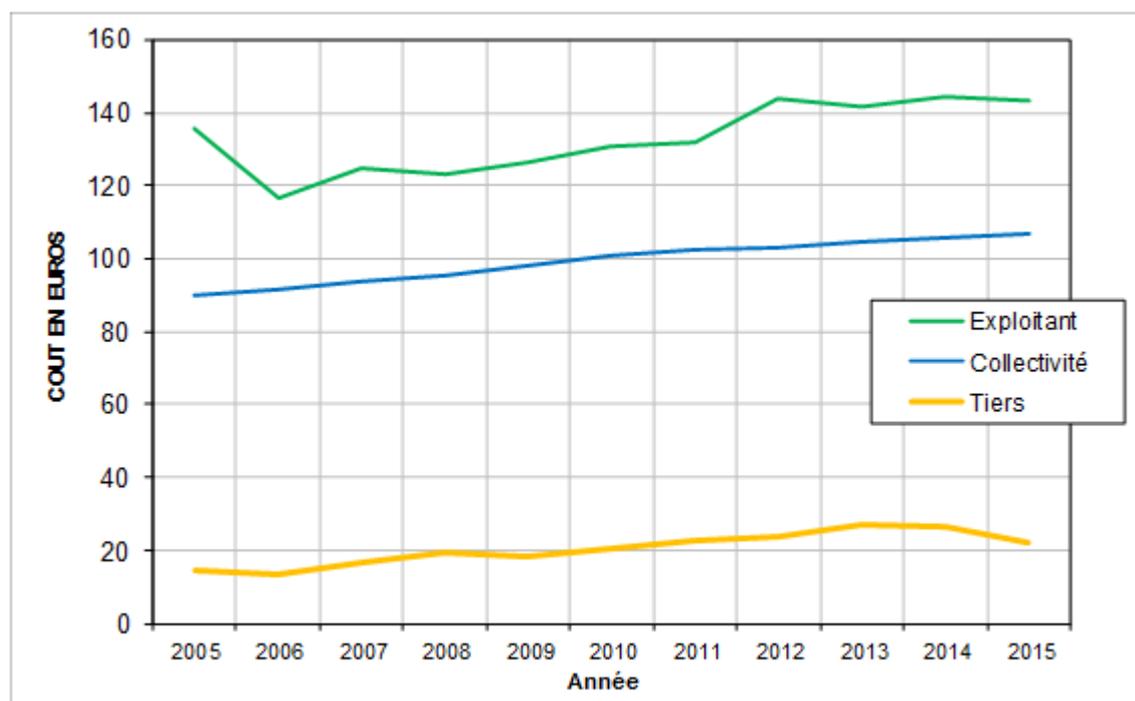
2,72 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2005

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005	135,96	90,02	14,28	240,26
2006	116,88	91,76	13,20	221,84
2007	124,84	93,52	16,56	234,92
2008	123,05	95,42	19,44	237,91
2009	126,53	98,34	18,36	243,23
2010	130,70	100,76	20,28	251,74
2011	132,05	102,30	22,68	257,03
2012	143,69	103,06	23,88	270,63
2013	141,69	104,62	27,24	273,55
2014	144,52	105,66	26,28	276,46
2015	143,24	106,70	21,96	271,90



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+13,17 %** depuis le début 2005 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2005-2015	+5,35 %	+18,53 %	+53,78 %	+13,17 %

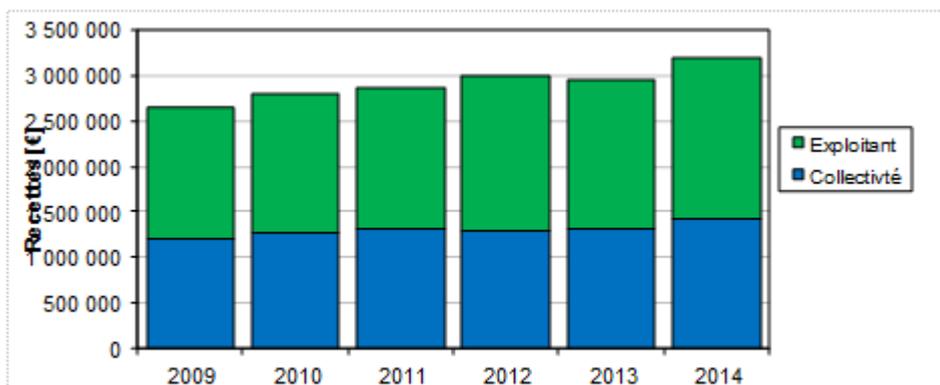
■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 333 789,21 €	1 435 600,30 €	+7,63 %
dont abonnements	368 095,80 €	385 311,56 €	+4,68 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 22 593,21 €	- 11 820,47 €	+47,68 %
Recettes de volume exporté	3 927,51 €	3 497,53 €	-10,95 %
Total recettes de vente d'eau	1 315 123,51 €	1 427 277,36 €	+8,53 %
Autres recettes			
Revenu des immeubles (locations, vente de bois...)	2 372,33 €	2 442,98 €	
Subvention d'investissement	43 370,07 €	0,00 €	
Régularisation Py (part importation-production)	- 9 437,26 €	34 513,47 €	
Total des recettes	1 351 428,65 €	1 464 233,81 €	

• Recettes de l'exploitant

	2013	2014	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	1 672 152,01 €	1 782 013,53 €	+6,57 %
dont abonnements	358 458,65 €	369 332,93 €	+3,03 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 27 819,25 €	- 12 792,51 €	+54,02 %
Recettes de volume exporté	4 716,60 €	4 201,99 €	-10,91 %
Total recettes de vente d'eau	1 649 049,36 €	1 773 423,01 €	+7,54 %
Autres recettes			
Régularisation Py (part importation-production)	9 437,26 €	-34 513,47 €	
Total des recettes	1 658 486,62 €	1 738 909,54 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	65	100 %	
Conformité physico-chimique	66	100 %	

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2014 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

Unité de distribution (UDI)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Montauban la Saudrais (Iffendic, La Chapelle du Lou, Le Lou du Lac, Montauban de Bretagne et St Uniac)	27,9 [23,9 – 31,3]	Traces	[0,5 – 2,38] Source Véolia
UDI Montauban Landujan (Bléruais, Boisgervilly, Gael, La Chapelle du Lou, Landujan, Le Crouais, Le Lou du Lac, Montauban de Bretagne, Muel, St Gonlay, St Maugan, St Meen de Gd et St Onen la Chapelle)	23,3 [14,9 – 29,7]	Traces	
UDI Montauban Médréac (Landujan, Le Crouais, Médréac, Quédillac, St Meen de Gd et St M'Hervon)	27,7 [25,6 – 30,5]	Traces	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits et forage de Tizon et puits de la Saudrais

→	80 %	Arrêté préfectoral du 19 mars 1985 est en cours de réactualisation. Pas de suivi mis en œuvre. Un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

Forage Bouëxière

→	80 %	Arrêté préfectoral du 19 mars 1985 est en cours de réactualisation. Pas de suivi mis en œuvre. Un indice de 80% est admis.	80%
---	------	--	-----

Import d'eau traitée depuis CEBR

→	80 %	L'import vient de la station de Rophemel, qui traite l'eau de la retenue de Rophemel. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	------	---	-----

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA FORET DE PAIMPONT

→	80 %	L'import vient de la station de l'Etang Bleu qui traite l'eau prélevée au niveau des captages de l'Etang Bleu, du Pas du Houx et de la Ville Danet. L'arrêté préfectoral de l'Etang Bleu est complètement mis en œuvre, par conséquent un indice de 89% peut être admis.	89%
---	------	--	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS35	Proposition Collectivité
80 %	80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

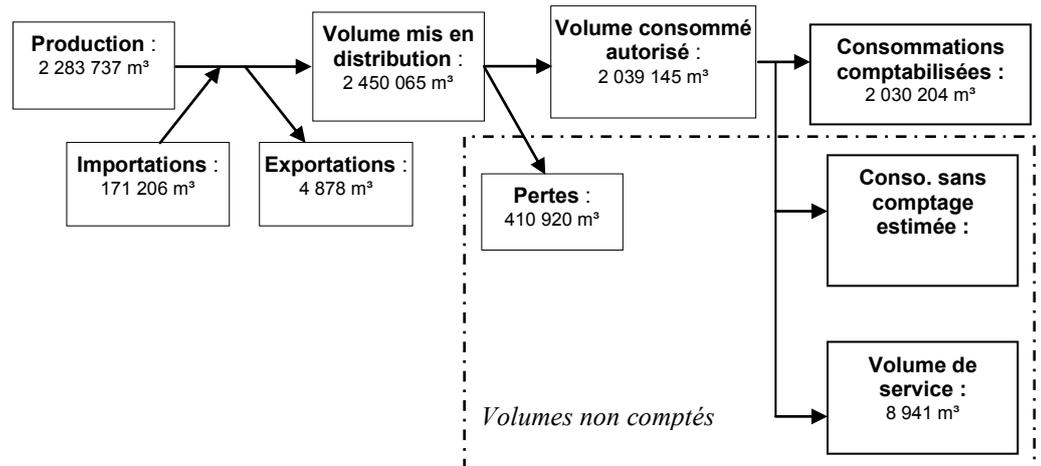
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	90

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 8 941 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution [%]	81,1 %	83,0 %	82,2 %	81,3 %	83,3 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,47	1,30	1,35	1,44	1,36

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,46	1,28	1,33	1,42	1,33

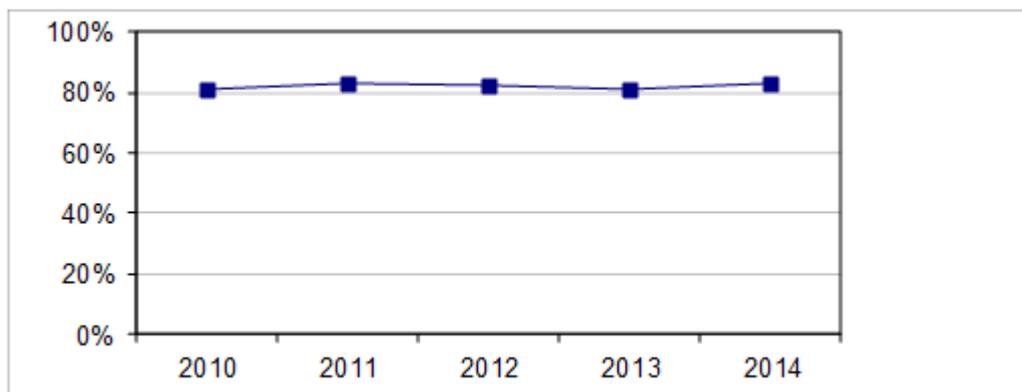
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

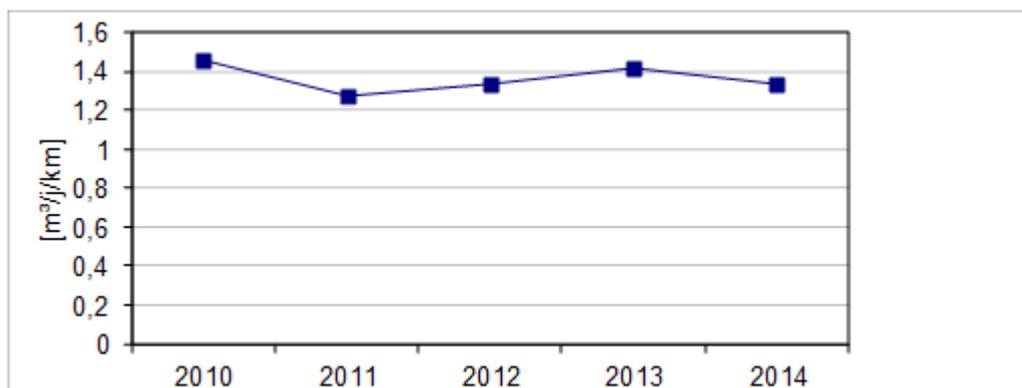
	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	6,3	6,3	6,2	6,2	6,6
Seuil de rendement [%]	66,3 %	66,3 %	66,2 %	66,2 %	66,3 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	8,857	8,150	9,987	10,464	15,924
% de renouvellement du réseau	1,05%	0,96%	1,18%	1,33%	1,91%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 1,26 %**.

Le linéaire total renouvelé depuis 5 ans est de 53,382 km.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Dévoisement réseau - Mise à 2x2 voies RN164 Phase 2	246 295 €
Equipement & mise en service des captages de Médréac, réseau de transfert	1 028 351 €
Programme 2011 - Renouvellement réseau	7 656 €
Programme 2012 - Renouvellement réseau	357 777 €
Programme 2013 - Renouvellement réseau	198 198 €
Programme 2014 - Renouvellement réseau	274 147 €
Renouvellement branchements 2014	124 893 €
Réhabilitation réservoir Saint-Méen 2000	1 266 €
Regénération des forages & réhabilitation d'une tête de forage	73 080 €
Total travaux payés en 2014 :	2 311 662 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2014 est de 11 380.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014
Encours de la dette au 31 décembre	0,00 €	0,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	0,00 €	0,00 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la dotation aux amortissements	397 412,86 €	404 113,91 €	404 293,60 €	404 326,48 €	413 721,90 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant de travaux
Programme 2015 - Renouvellement réseau	880 000 €
Renouvellement branchements 2015	193 000 €
Sectorisation du réseau d'eau potable	130 000 €
Mise aux normes des clôtures et des portails des ouvrages	73 000 €
Nettoyage & ravalement usines, station Ville Codet et réservoir St-Méen 500	120 000 €
Installation de 3 bornes de puisage monétiques sécurisées	30 000 €

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	Montant de travaux
Marché à bons de commande 2011-2014 - Période 3	251 160 €
Marché à bons de commande 2011-2014 - Période 4	251 160 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2013	2014
montants des abandons de créance	0,00 €	1 123,00 €
dont part délégataire	0,00 €	1 123,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		15
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2013	2014
Participations projets gestion et développement de la ressource en eau en Afrique	1 500€	2 500€